


AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 9 avril 2014, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2014-271 établissant les normes actualisées relatives au service de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, et abrogeant le règlement numéro 2008-206 tel qu'amendé.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Granby, province de Québec, ce onzième (11^e) jour du mois d'avril deux mille quatorze (2014).


Judith Desmeules, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe